

APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2024

Le contrat de ville parisien, engagement conjoint de l'Etat et de la Ville de Paris signé en 2015 pour une durée de 5 ans a fait l'objet d'une prorogation de 3 années. **Il prend fin le 31 décembre 2023.**

Il est organisé autour de 3 grands piliers, grandir, habiter et travailler et intervient dans les 8 arrondissements comprenant 20 quartiers prioritaires et 21 quartiers de veille active.

Son renouvellement sur la période 2024-2030, est en cours et doit aboutir à une actualisation de la géographie prioritaire sur la base du critère unique de revenu inscrit dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et à **la signature d'un nouveau contrat de ville au 31 décembre 2023.**

Considérant le processus en cours, **l'appel à projets Politique de la Ville et Ville Vie Vacances (VVV) 2024 est ouvert sur l'ensemble des actuels quartiers prioritaires parisiens des 8 arrondissements concernés. L'année 2024 sera une année de transition afin de prendre en compte les évolutions progressivement.**

Les dispositifs spécifiques comme la Réussite Educative et le Plan Régional pour l'Insertion des Jeunes seront renouvelés et le financement des actions associatives en direction des habitants, dans une perspective d'« aller vers » les populations les plus éloignées de leurs droits restent notre priorité.

Critères d'éligibilité et de sélection des projets

<p>Quartiers concernés</p>	<p>Considérant le processus d'actualisation de la géographie prioritaire en cours, l'appel à projets politique de la ville 2024 est ouvert sur l'ensemble des quartiers prioritaires parisiens des 8 arrondissements concernés.</p> <p>Il est à noter que l'année 2024 est une année de transition permettant de prendre en compte progressivement les évolutions.</p>	
<p>Public</p>	<p>L'action proposée doit avoir comme bénéficiaires les habitants des quartiers prioritaires en ciblant les publics les plus en difficulté.</p>	<p>Les habitants des quartiers populaires (quartiers prioritaires et quartiers de veille active) doivent être les bénéficiaires des actions proposées.</p>
	<p>Le projet précisera le ou les quartier(s) concerné(s), qualifiera le type de public ciblé pour chaque action et indiquera le nombre, le genre, l'âge des habitants des quartiers prioritaires.</p>	
<p>Objectifs prioritaires</p>	<p>Une attention particulière sera portée aux projets dont les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la réussite scolaire et éducative ; accompagner les parents dans leur rôle éducatif et dans leur relation avec l'école ; favoriser l'insertion sociale et l'autonomie des jeunes ; favoriser l'accompagnement à la scolarité ; - Favoriser l'accès à l'emploi et sécuriser les parcours professionnels ; favoriser l'accès à l'emploi des jeunes ; agir en faveur du développement économique local ; - Favoriser l'accès et le maintien dans le logement ainsi que la mobilité choisie des ménages ; faire des espaces collectifs des espaces communs ; accompagner les transformations urbaines et mieux insérer les quartiers dans la ville ; <p>Outre les enjeux évoqués ci-dessus, les projets portant sur les thématiques transverses suivantes seront attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser à la citoyenneté, à la laïcité et aux valeurs de la République, la lutte contre les discriminations et les préjugés ; constituer et maintenir un dialogue serein entre les habitants, notamment les jeunes, et les institutions ; - Participer à l'adaptation au changement climatique qui impacte plus fortement les populations des quartiers populaires. Il s'agira de continuer à organiser la transition écologique dans ces quartiers, notamment au niveau alimentaire en promouvant une alimentation durable ; - Sensibiliser aux enjeux de santé, notamment mentale, et celle des jeunes en particulier ; - Favoriser l'accès aux droits en luttant contre la fracture numérique et le non-recours aux droits ; - Favoriser des projets liés au sport et à la culture notamment dans la perspective des Jeux Olympiques et paralympiques 2024 ; - Favoriser le principe d'égalité entre les femmes et les hommes et ce dans le cadre de chaque action ; - Lutter contre l'isolement des seniors et favoriser leur accès aux droits. 	
<p>Critères d'éligibilité</p>	<p>Les projets devront répondre aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte des priorités du territoire, des besoins des habitants et leur participation, le cas échéant à la définition et à la 	

	<p>mise en œuvre de l'action ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les conditions pratiques permettant aux publics visés de pouvoir effectivement bénéficier des actions (lieux, horaires notamment en soirée et le week-end) ; - L'impact en faveur du désenclavement du quartier et la capacité du porteur à aller vers les publics ; - La qualité et l'importance du partenariat, l'articulation avec le droit commun (politiques publiques des différents services de l'Etat ou des collectivités territoriales) et les ressources et instances locales ; - La prise en compte de l'égalité femme-homme de la conception du projet à sa mise en œuvre ; - La prise en compte des enjeux de citoyenneté et de promotion des valeurs républicaines ; - La définition d'indicateurs permettant de mesurer la réalisation de l'action mise en œuvre.
--	---

Procédure de dépôt

L'Etat et la Ville de Paris peuvent être sollicités conjointement pour un même projet. Le cas échéant, il conviendra de le faire apparaître dans le budget prévisionnel. Les demandes de subventions déposées à l'attention de :

- l'**Etat** (Préfecture de Paris) devront être saisies sur la **plateforme DAUPHIN** ;
- la **Ville de Paris** devront être saisies sur la **plateforme Paris Asso**.

Les demandes de subventions devront être déposées suivant les instructions décrites au sein des documents :

- « 2024 – AAP 2024 – Déposer une demande de subvention sur DAUPHIN » et « 2024 – AAP 2024 – Vade-mecum - Compléter un dossier de demande de subvention sur DAUPHIN » pour l'Etat (Préfecture de Paris) ;
- « Guide de dépôt dans Paris asso AAP PV VVV 2024 » pour la Ville de Paris.

Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)

Des **conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)** pourront être signées avec l'Etat et la Ville de Paris.

Evaluation, bilan et communication

Conformément aux termes de la décision attributive de financement (arrêté ou convention), la production d'un **compte rendu de l'action financée est obligatoire**. Le bilan sera à :

- Saisir sur **DAUPHIN** en ce qui concerne les dossiers financés par la **Préfecture de Paris** ;
- Saisir sur **Paris Asso** en ce qui concerne la **Ville de Paris**.

Le non-respect de cet engagement donne lieu à un ordre de reversement de la subvention.

Toute action ayant bénéficié d'une subvention pourra faire l'objet d'un contrôle de la part des services instructeurs.

En cas de financement de votre action, vous devrez mentionner dans toutes vos communications la participation de la Préfecture et/ou de la Ville de Paris à votre projet.

<p>La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 20 octobre 2023</p>

Coordonnées

Pour tout renseignement complémentaire qui pourrait vous être utile, nous vous remercions de bien vouloir contacter :

Equipes de développement local (EDL) (Ville de Paris)	Délégués du préfet (Etat – Préfecture de Paris)
<p><u>Quartiers du 10e arrondissement</u> 01 42 46 40 50 Cheffe de projet : Perrine Bouvachon perrine.bouvachon@paris.fr</p>	<p><u>10ème arrondissement</u> Madame Lucie DERUDET 06 42 51 52 79 lucie.derudet@paris.gouv.fr</p>
<p><u>Quartier Fontaine-au-Roi (11e)</u> 01 47 00 66 03 Cheffe de projet : Saliha Bedahane saliha.bedahane@paris.fr</p>	<p><u>11ème arrondissement</u> Monsieur Christophe CHAUDRIN 06 77 02 21 28 christophe.chaudrin@paris.gouv.fr</p>
<p><u>Quartiers du 13e arrondissement</u> 01 45 84 02 64</p>	<p><u>13ème arrondissement</u> Monsieur Victor VERCRUYSSSE 06 49 24 49 95 victor.vercruysse@paris.gouv.fr</p>
<p><u>Quartier Porte de Vanves / Didot (14e)</u> 01 43 95 66 11 Chef de projet : Marc Coelho marc.coelho@paris.fr</p>	<p><u>14ème arrondissement</u> Monsieur Victor VERCRUYSSSE 06 49 24 49 95 victor.vercruysse@paris.gouv.fr</p>
	<p><u>15ème arrondissement</u> Monsieur Victor VERCRUYSSSE 06 49 24 49 95 victor.vercruysse@paris.gouv.fr</p>
<p><u>Quartier de la Porte de Clichy / Porte Pouchet / Porte de Saint-Ouen (17e)</u> 01 42 63 35 24 Cheffe de projet : Karen Ekani Nkodo karen.ekaninkodo@paris.fr</p>	<p><u>17ème arrondissement</u> Madame Mathilde SOILLEUX 06 82 96 07 43 mathilde.soilleux@paris.gouv.fr</p>

<p><u>Quartiers du 18e arrondissement Faubourgs</u> 01 71 28 20 46 Cheffe de projet : Juliette Busquet Juliette.busquet@paris.fr</p> <p><u>Quartiers du 18e arrondissement Portes</u> 01 42 05 10 11 01 71 28 76 59</p>	<p><u>18ème arrondissement</u></p> <p>Madame Mathilde SOILLEUX 06 82 96 07 43 mathilde.soilleux@paris.gouv.fr</p> <p>Madame Lucie DERUDET 06 42 51 52 79 Lucie.derudet@paris.gouv.fr</p>
<p><u>Quartiers du 19e arrondissement</u> 01 40 38 36 04 Cheffe de projet : Sarah Kennani sarah.kennani@paris.fr</p>	<p><u>19ème arrondissement</u></p> <p>Madame Angèle ROISIN 06 31 93 64 79 angele.roisin@paris.gouv.fr</p> <p>Madame Claire TOURNIER 06 46 14 02 85 claire.tournier@paris.gouv.fr</p>
<p><u>Quartier Belleville - Amandiers – Pelleport (20e)</u> 01 40 33 15 88 Chef de projet : Roman Osowski roman.osowski@paris.fr</p> <p><u>Quartiers des Portes du 20e</u> 01 84 82 19 11 Chef de projet : Christophe Bissainte christophe.bissainte@paris.fr</p>	<p><u>20ème arrondissement</u></p> <p>Madame Claire TOURNIER 06 46 14 02 85 claire.tournier@paris.gouv.fr</p> <p>Monsieur Christophe CHAUDRIN 06 77 02 21 28 christophe.chaudrin@paris.gouv.fr</p>